

Cautionner le fractionnement, c'est accepter la remise en cause de 4 semaines consécutives de congés.

Février 2015

Le mardi 10 février, lors de la 3^{ème} réunion sur la négociation portant sur la durée effective et l'organisation du temps de travail et les congés pour 2015 pour Rennes La Janais, la Direction voudrait imposer sa volonté du fractionnement des congés d'été à Rennes comme dans l'ensemble du groupe PSA. Voilà ce que voudrait la Direction :

- Elle veut imposer la 4^{ème} semaine en mai (en anticipation) du lundi 11 au vendredi 15 mai inclus. Ce qui fait 4 jours car le jeudi est férié (Ascension).
- En été 2015, il n'y aurait que 3 semaines de congés (arrêt de la production) du lundi 27 juillet au mardi 18 août inclus (le lundi 17 et le mardi 18 seraient fait avec le 5^{ème} jour de la 4^{ème} semaine et la récupération du 15 août).
- la 5^{ème} semaine serait du jeudi 24 décembre au dimanche 3 janvier 2016 inclus.

Pour La CGT ces propositions sont inacceptables. La direction positionne la 4^{ème} semaine quand ça l'arrange en fonction de la demande commerciale sans se soucier des attentes des salariés. La position de La CGT est claire et sans ambiguïté : tous les salariés qui le souhaitent ont le droit à avoir leurs 4 semaines consécutives en été. Et pour ça il faut refuser le fractionnement imposé par la Direction. Pour toutes ces raisons, La CGT n'a pas signé l'accord central et ne signera pas l'accord local.

Par contre certains syndicats y sont favorables. **SIA, CGC et FO**, qui écoutent la voix de leur maître en l'occurrence la Direction, ont signé à Paris l'accord central le 3 février.

Le plus étonnant est la position de la **CFDT** tout en contradiction. En effet, n'étant pas signataire de l'accord central, elle revendique 4 semaines mais elle annonce qu'elle accepte le principe de fractionnement à Rennes. Cette attitude ouvre la porte de la flexibilisation de nos congés.

Mais rien n'est encore joué

La Direction ne peut pas imposer le fractionnement des congés d'été sans obtenir l'accord des délégués du personnel (DP).

A La CGT nous pensons que les DP doivent consulter les salariés avant d'émettre un avis. Nous avons demandé que le vote des DP n'ait pas lieu avant la semaine prochaine.

Mais la direction sait que sa proposition n'est pas populaire, elle avance le vote des délégués du personnel au jeudi 12 à midi.

Il est encore temps de peser sur le vote des délégués de tous les syndicats, car si il y a un vote majoritaire des Délégués Personnel **CONTRE** le fractionnement, la Direction devra revoir sa copie est prendre en compte la volonté des salariés !

Faites les comptes, au D.P il y a 18 délégués du personnel titulaires au collège 1 et 7 au collège 2.

Titulaires DP par Syndicat

	Collège 1	Collège 2
CGT	6	0
CFDT	5	2
FO	2	1
SIA	5	2
CGC	0	2

Si la **CFDT** vote contre le fractionnement de la 4^{ème} semaine avec La **CGT**, en additionnant les collèges 1 et 2 cela reviendrait à 13 contre (**CGT et CFDT**) 12 pour (**SIA, CGC, FO**). Le fractionnement de nos congés serait mis en échec.

La **CGT** invite les salariés à interpeller les autres organisations syndicales y compris la **CFDT** non signataire de l'accord central approuvant par le fait le maintien des 4 semaines en été.

POUR LA CGT, LES CONGES APPARTIENNENT AUX SALARIES

LES SALARIES REAGISSENT DANS LE GROUPE AVEC LA CGT

C'est dans toutes les usines du groupes que PSA organisent les mêmes attaques sur les congés et partout ça suscite des réactions à l'initiative de La CGT.

Des débrayages importants ont lieu à Poissy et Saint-Ouen pour le maintien des 4 semaines consécutives en été.

Plus de 1800 salariés de Sochaux ont signé la pétition CGT pour les 4 semaines consécutives de congés en été.

A Rennes aussi nous pouvons agir !

SIGNEZ LA PETITION CGT POUR :

- le maintien des 4 semaines de congés payés en été
- et
- pour peser sur le vote des D.P jeudi 12 février.

Les délégués CGT seront présents aux entrées de l'usine pour récupérer ou faire signer la pétition.

C'est l'occasion de vous exprimer.

Ne laissez pas d'autres personnes décider à votre place.

Je suis pour 4 semaines consécutives de congés payés en été.

Nom..... Prénom

Signature